

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy
Le mercredi 14 mai 2025
18h30 au gymnase du pavillon des Érables ou en [TEAMS](#)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'**École Saint-Barthélemy**, tenue le mercredi 14 mai 2025, à 18h30, au salon du personnel du pavillon des Érables.

PRÉSENTS :

Marianne Jacques, parent DÉ	Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Sophie Froment, parent SA	Nathalie Côté, enseignante, SA
François Aubry, parent SA	Isabelle Couture enseignante, DÉ
Ophélie Scott, parent SA	Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Mireille Gamache Brabant, parent SA	Jessie Duvivier, Éducatrice SDG-SA
Mélanie St-Hilaire, parent DÉ	Marcela Munoz, SDG-SA
Maxime Desjardins-Carrière parent SA/DÉ	
Caroline Fasano, substitut, parent DÉ	
Steffen Lajoie, susbsitut, parent SA	

Formant quorum sous la présidence de Marianne Jacques, Présidente du CÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Amélie Pelletier-Houde – Direction

Judith Lévesque-Direction adjointe (Pavillon Des Érables)

Brigitte Laurin - Direction adjointe (Pavillon Sagard)

OBSERVATEUR À LA SÉANCE :

MEMBRES ABSENTS :

Isabelle Janisse, enseignante SA	Leslie Lemberger, parent SA
Selma Laroussi, parent DÉ	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Marianne Jacques, déclare la séance ouverte. Il est 18h35.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE

Selon le calendrier établi, François Aubry est désigné secrétaire pour la soirée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Jacques, présidente du CÉ, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-14-05-2025)

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum**
- 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion - (10 minutes)**
 - 4.1. Suivi au procès-verbal : Retour sur le dossier des grilles-matières
- 5. Parole aux observateurs - (10 minutes)**
 - 5.1. Observateurs - (5 mins)
 - 5.2. Parole à la représentante du Comité de Parents - (5 mins)
- 6. Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption - (65 minutes)**
 - 6.1. Frais scolaires 2025-2026 chargés aux parents– Résolution (15 mins)
 - 6.2. Demande de la Fondation – Résolution (5 mins)
 - 6.3. Contribution volontaire – Exposition Et tant d'@rts – Résolution (5 mins)
 - 6.4. Tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - Approbation (5 mins)
 - 6.5. Entrée progressive au préscolaire – Approbation (5 mins)
 - 6.6. Politique d'admission du volet international 2026-2027– Approbation (10 mins)
 - 6.7. Collations 2025-2026 (5 mins)
 - 6.8. Reconnaissance des bénévoles (15 mins)
- 7. Points d'information/rapports/rappels - (20 minutes)**
 - 7.1. Plan d'effectif 2025-2026 - [Chantier de l'organisation scolaire](#)
 - 7.2. Retour sur la Soirée gastronomique 6^e année – Sagard
 - 7.3. Rapport annuel du CÉ - Présidence
 - 7.4 Points de suivi sur l'école
- 8. Varia – Points divers**
 - 8.1 Potentiel d'infrastructure / Supports à vélo
- 9. Levée de la réunion**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 mars 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été transmis en tant que matériel préparatoire avec une demande explicite de faire parvenir toute modification avant la rencontre

IL EST PROPOSÉ par Marianne Jacques que le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 soit approuvé avec dispense de lecture.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-14-05-2025)

4.1 Suivi au procès-verbal – Grille- Matières

Les ajustements apportés aux grilles-matières du pavillon Sagard ont suscité certaines réactions de la part des parents. La direction a reçu huit courriels, dont deux favorables et six exprimant des préoccupations. Afin de mieux faire comprendre la démarche, les parents ont été dirigés vers les procès-verbaux disponibles sur le site de l'École, retraçant les discussions tenues au sein du CÉ. Par ailleurs, à la suite d'un courriel reçu, un parent a été rencontré par la présidente et la vice-présidence du CÉ.

5. PAROLE AU PUBLIC/ PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Observateurs

Aucun observateur

5.2 Parole à la représentante du Comité de Parents

Sophie Froment

Rencontre du 25 mars

Entente tripartite encadrant l'usage des installations scolaires

Sophie mentionne que lors de la rencontre du CP en mars, il a été question de la fin de l'entente tripartite encadrant l'usage des installations scolaires par la Ville, une situation qui concerne principalement le niveau secondaire. Ophélie Scott ajoute qu'une négociation est en cours entre la Ville de Montréal et le CSSDM dans le cadre de l'Entente Réflexe Montréal, et qu'une reconduction est attendue sous peu, accompagnée d'une compensation.

Chantier de l'organisation scolaire

En octobre 2022, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (**PEVR**), le comité consultatif de gestion (**CCG**) a souligné une iniquité dans la répartition des services éducatifs complémentaires. Mettre en place un modèle qui améliore :

- **L'équité** entre les établissements
- **L'accessibilité aux services complémentaires** pour tous les élèves de la formation générale des jeunes, incluant ceux des classes et des écoles spécialisées, sous un modèle de plancher de services professionnels pour chaque école.

Le modèle retenu a pris forme tout au long des différentes consultations. Le Chantier a également exploré les modèles des autres Centres de services scolaires pour s'inspirer.

Rencontre du mois d'avril

Sophie n'était pas présente et présentera le compte rendu au prochain CÉ.

6. POINTS NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ APPROBATION/ ADOPTION

6.1. Frais scolaires 2025-2026 chargés aux parents

Amélie Pelletier-Houde, la directrice, présente les listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée pour l'année scolaire 2025-2026.

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

Il est donc RÉSOLU :

1) **D'APPROUVER**, pour l'année scolaire 2025-2026, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;

2) **De MANDATER** la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.

Approuvé à l'unanimité (03-CE-14-05-2025)

6.2. Demande de la Fondation de l'école Saint-Barthélemy

CONSIDÉRANT que La Fondation souhaite poursuivre pour une 2^e année une campagne de financement en lien avec les effets scolaires :

- Étiquettes personnalisées avec la compagnie Colle à moi
- Offre d'achat des fournitures scolaires avec livraison à la maison avec le fournisseur Hamster
- Demande de contribution volontaire à la Fondation pour soutenir le Projet Et tant d'@rts et le volet international

IL EST RÉSOLU d'approuver les demandes de la Fondation.

Approuvé à l'unanimité (04-CE-25-03-2025)

6.3 Contribution volontaire – Exposition Et tant d'@rts

Amélie Pelletier-Houde présente une demande des membres du comité Et tant d'@rts.

CONSIDÉRANT que les membres que le comité Et tant d'@rts porteurs du projet artistique de l'école souhaitent mettre à la disposition des parents une boîte de contributions volontaires lors de l'exposition qui aura lieu le 16 juin prochain;

CONSIDÉRANT que cette demande est légitime et simple d'organisation;

IL EST RÉSOLU d'approuver l'installation d'une boîte pour recueillir les contributions volontaires lors de l'exposition Et tant d'@rts

Approuvé à l'unanimité (05-CE-25-03-2025)

6.4. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)

Amélie Pelletier-Houde dépose séance tenante une mise à jour du tableau des sorties transmis par courriel précédemment.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints au tableau des sorties.

Il est RÉSOLU d'approuver la liste des activités éducatives mentionnées.

Approuvé à l'unanimité (06-CE-14-05-2025)

6.5. Entrée progressive au préscolaire

Madame Amélie Pelletier-Houde, Directrice, présente les horaires de l'entrée progressive au préscolaire pour la rentrée 2025-2026.

CONSIDÉRANT que cet horaire et les activités d'accueil nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école

CONSIDÉRANT que la confirmation du groupe des maternelles aux parents pour l'entrée progressive se fera au plus tard le 14 juillet.

IL EST PROPOSÉ QUE les horaires de l'entrée progressive soient approuvés sans modifications.

Approuvé à l'unanimité (07-CE-14-05-2025)

6.6 Politique d'admission du volet international 2026-2027

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe le CÉ que la Politique d'admission du volet international 2026-2027 est en adéquation avec la Politique d'admission du CSSDM.

CONSIDÉRANT que nous sommes une école de quartier à volet particulier et non une école à vocation particulière, l'établissement a l'obligation de se conformer à la Politique d'admission du CSSDM;

IL EST RÉSOLU que le CÉ approuve la Politique d'admission du volet international 2026-2027.

Approuvé à l'unanimité (08-CE-14-05-2025)

6.7. Collations 2025-2026

Amélie Pelletier-Houde, directrice, indique qu'elle souhaite prendre une décision concernant les collations en concertation avec Waffa, qui assurera bientôt la relève de Lyne Brouillette au SDG, dans le cadre de son départ à la retraite. Une discussion est engagée sur les types d'aliments à prioriser ainsi que sur les enjeux environnementaux liés à l'emballage. Il est proposé de tester une nouvelle offre alimentaire du CSSDM. Il est également suggéré d'évaluer cette offre après une période d'essai, en vérifiant notamment si elle convient aux enfants, en observant le niveau de gaspillage alimentaire généré, ainsi qu'en considérant les impacts environnementaux liés aux choix et à l'emballage des produits.

6.8 Reconnaissance des bénévoles

Amélie Pelletier-Houde, directrice indique que le conseil d'établissement dispose d'un budget de 400 \$ et il est proposé d'utiliser cette somme pour organiser une activité de reconnaissance pour l'ensemble des bénévoles de l'école.

CONSIDÉRANT qu'un budget de 400\$ est disponible, et qu'une activité de reconnaissance des bénévoles est une activité importante.

IL EST RÉSOLU que le montant de 400\$ soit utilisé pour cet événement.

Approuvé à l'unanimité (10-CE-14-05-2025)

7. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS/RAPPELS

7.1 Plan d'effectif 2025-2026 –

Amélie Pelletier-Houde, informe le CÉ du portrait de l'effectif 2025-2026. Nous avons perdu le programme *Une école montréalaise pour tous* pour la prochaine année scolaire. Nous passerons de 4.5 jours à 5 jours d'orthophonie. Nous maintenons nos deux postes d'éducatrices spécialisées ainsi que nos trois postes d'orthopédagogues. Nous aurons un ajout de soutien linguistique, à raison de deux jours par semaine. Le poste de psychoéducation passe de huit jours à 5 jours. Il est à noter que le poste de trois jours n'était pas pourvu au pavillon Sagard cette année. Les heures d'aides à la classe au préscolaire et au 1^{er} cycle sont également reconduites.

7.2 Retour sur la Soirée gastronomique 6^e année – Sagard

Amélie Pelletier-Houde, informe le CÉ que la Soirée gastronomique s'est très bien déroulée et a été fort appréciée.

7.3 Rapport annuel du CÉ

Le CÉ doit produire un rapport annuel. Un gabarit existe. Il doit être transmis le 30 juin.

7.4 Point de suivi

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe que l'équipe de la conformité du CSSDM a effectué une vérification des procédures scolaires. Plusieurs ajustements seront requis de la part de l'École, notamment en ce qui concerne la facturation.

8. Varia – Points divers

8.1 Supports à vélos

Maxime Desjardins-Carrière demande s'il est possible d'ajouter des supports à vélo devant les pavillons des Érables et Sagard. Il est suggéré que la Fondation pourrait contribuer au financement. Amélie Pelletier-Houde vérifiera si le service des ressources matérielles du CSSDM et la Ville peuvent également appuyer ces installations.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h41.



Présidence



Direction d'établissement